

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 30 mai 2018 à 18 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

LES CONSEILLERS SUIVANTS SONT PRÉSENTS :

M. Denis Henderson, vice-préfet et maire du canton de Havelock
M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
M. Laurent Lampron, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

8012-05-18

Il est proposé par monsieur Denis Henderson
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8013-05-18

Il est proposé par madame Carolyn Cameron
Appuyée par madame Deborah Stewart et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2018.
4. Période de questions générales de l'assemblée.
5. Administration générale
 - 5.01 Adoption des états financiers audités 2017.
 - 5.02 Adoption du règlement relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2018, abrogeant les règlements n^{os} 295-2017 et 209-2006.
 - 5.03 Signataires dans le cadre des programmes de la Société d'habitation du Québec.
 - 5.04 Nomination d'un responsable de la sécurité informatique dans le cadre des programmes de la Société d'habitation du Québec.
 - 5.05 Signataires – Comptes bancaires et autres effets.
 - 5.06 Avis de motion pour un règlement d'emprunt en matière de consolidation de dettes (déficit accumulé au 30 juin 2018).
6. Varia.
7. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2018

8014-05-18

Il est proposé par monsieur Jacques Lapierre
Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 9 mai 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne du public n'est présente à cette rencontre. Par conséquent, aucune question.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.01 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2017

ATTENDU la présentation des États financiers audités (ÉFA) 2017 par madame Chantal Moniqui, associée de la firme Goudreau Poirier inc. à l'occasion de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 23 mai 2018;

*ATTENDU QU'*à l'occasion de cette séance, les membres s'étaient déclarés satisfaits de la présentation des ÉFA 2017 et demandent que ceux-ci soient soumis pour adoption lors de la prochaine séance publique du Conseil de la MRC;

*ATTENDU QU'*il y a lieu d'adopter les États financiers audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

8015-05-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre Appuyé par monsieur Douglas Brooks et résolu unanimement

D'adopter les États financiers audités pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 de la MRC du Haut-Saint-Laurent, tel que présenté par la firme Goudreau Poirier inc. auditeur ;

QUE ces États financiers audités 2017 soient déposés auprès des ministères et partenaires concernés, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), direction régionale de la Montérégie.

ADOPTÉ

5.02 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 304-2018 RELATIF AUX QUOTES-PARTS ET TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2018, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NOS 295-2017 ET 209-2006

*ATTENDU QU'*un avis de motion relativement au règlement n° 304-2018 a été déposé lors de la séance du 9 mai 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ce règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

8016-05-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Linda Gagnon Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

D'adopter le règlement n° 304-2018 abrogeant les règlements nos 295-2017 et 209-2006 relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2018, tel que déposé.

ADOPTÉ

5.03 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE TRÉSORIER PAR INTÉRIM ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE D'ÊTRE SIGNATAIRES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

ATTENDU le nouveau plan d'effectifs adopté le 2 mai 2018 dans le cadre du redressement financier et organisationnel de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE des personnes doivent être nommées signataires dans le cadre des programmes de la *Société d'Habitation du Québec (SHQ)*;

8017-05-18

En conséquence, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti Appuyé par madame Deborah Stewart et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, M. Laurent Lampron, et la directrice générale adjointe et greffière, Mme Chantal Isabelle, à être signataires dans le cadre des programmes de la *Société d'Habitation du Québec (SHQ)*.

ADOPTÉ

5.04 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

*ATTENDU QU'*une personne doit être nommée comme « Responsable de la sécurité informatique » dans le cadre des programmes de la *Société d'Habitation du Québec (SHQ)* ;

ATTENDU le départ de M. François Landreville qui détenait cette responsabilité;

8018-05-18

En conséquence, il est proposé par madame Agnes McKell Appuyée par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement

De nommer la directrice générale adjointe et greffière, Mme Chantal Isabelle, comme « Responsable de la sécurité informatique » dans le cadre des programmes de la *Société d'Habitation du Québec (SHQ)*.

ADOPTÉ

5.05 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES, DOCUMENTS BANCAIRES ET DÉLÉGATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

Après discussion, les membres conviennent que la mention « contracter des emprunts » soit retirée du projet de résolution et d'adopter la résolution suivante.

ATTENDU le nouveau plan d'effectifs adopté le 2 mai 2018 dans le cadre du redressement financier et organisationnel de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

8019-05-18

En conséquence, il est proposé par monsieur Richard Raithby

Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement

Que la préfète, Mme Louise Lebrun, le vice-préfet, M. Denis Henderson, le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, M. Laurent Lampron, et la directrice générale adjointe et greffière, Mme Chantal Isabelle, soient dorénavant les représentants et signataires autorisés à l'égard de tout compte de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Afin de lier la MRC du Haut-Saint-Laurent, le ou les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

La présente résolution sera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été remplacée.

ADOPTÉ

5.06 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN MATIÈRE DE CONSOLIDATION DE DETTES (DÉFICIT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2018)

8020-05-18

Monsieur Gilles Dagenais dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement d'emprunt en matière de consolidation de dettes (déficit accumulé au 30 juin 2018) sera déposé au Conseil pour adoption.

6. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

7. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est soumise.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

8021-05-18

Il est proposé par monsieur Richard Raithby

Appuyée par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun
Préfète



Laurent Lampron
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim